



ID: 004-210402293-20250210-102025-DE

MAIRIE DE VALBELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents: Mesdames LYON et GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée: Madame RENON Convocation et affichage: 04/02/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 8.

Objet: PROJET AIRE MULTISPORTS: DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil l'entreprise TRANSALP qui fournit le matériel et réalise la pose du complexe sportif a été choisi.

Il informe les conseillers qu'il a reçu vendredi un mail de cette entreprise qui demandait d'approuver, en remplacement du devis approuvé le 27 janvier, 3 devis différents, un de la société TRANSALP d'un montant de 27 744,75 €HT, un de la société EVOLUT GARDEN pour la pose et le scellement du terrain multisports d'un montant de 8 400.00 €HT, et le troisième de la société ABSOLUNOVATIS d'un montant de 2 800.00 €HT pour le tracé des lignes.

La somme de ces 3 devis est égale au montant du précédent devis (38 944.75 €HT).

Monsieur le Maire fait remarquer que pour la commune cela ne change rien et demande aux conseillers d'approuver ce changement de devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ces 3 devis en remplacement du devis approuvé le 27 janvier 2025, à savoir :
 - * entreprise TRANSALP pour un montant de 27 744.75 HT
 - * société EVOLUTION GARDEN pour un montant de 8 400.00 €HT
 - * société ABSOLUNAVATIS pour un montant de 2 800.00 €HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Il s'agit maintenant de sélectionner l'entreprise qui s'occupera de la plateforme où se situera l'aire multisports, du chemin d'accès accessible aux personnes à mobilité réduite et des clôtures.

Trois entreprises ont été contactées : deux ont déjà travaillé pour la commune et ont donné entière satisfaction, la troisième est une grande entreprise de travaux publics.

Deux entreprises ont répondu Elles sont toutes les deux en mesure de réaliser ce type de travaux.

Monsieur le Maire présente les offres au conseil municipal et invite le Conseil à délibérer sur cette affaire ;

Après examen des différentes offres, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- choisit l'entreprise SIMLAC et valide le devis pour un montant de 49 011.20 HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 13 février 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS

1